

20221128_DL_03

**OBJET : Décision
modificative n°2 pour
l'exercice 2022**

Date de convocation :
21 novembre 2022

Date de séance :
28 novembre 2022

Date d'affichage :
08 décembre 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 24

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. THUEUX Jacky, M. PARSIS Laurent, M. PENAUD Guy, M. GEST Alain, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTE Philippe, M. JACOB Claude, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. DEFRANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, Mme POUPART Patricia, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. BEAUFILS Christian, M. LEBRUN Christian, M. MASSET Jacques, M. DURIEUX François, M. DONA Mario, Mme DELETRE Margaux

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. VARLET Philippe
M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Mme LEMAIRE Anna-Maria
M. JACQUES Laurent donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. MAILLE Michael donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. THUEUX Jacky
M. DECLÉ Paul-Éric donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte

La présente décision modificative a pour objet de corriger les crédits inscrits afin de finaliser les opérations de l'exercice 2022, principalement pour :

- Les amortissements de biens acquis en 2021 ;
- Le transfert des biens acquis précédemment pour l'activité de services numériques sur le nouveau budget annexe créé à cet effet ;
- La mise en place de crédits supplémentaires au titre du déploiement du réseau fibre optique ;
- La ventilation des charges support entre le budget principal et les budgets annexes permettant de refléter au plus juste la part liée à chaque activité du syndicat mixte, tant en dépenses de personnel que sur les autres charges de fonctionnement.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget primitif 2022 approuvé par délibération n°4 du Comité syndical du 25 janvier 2022
- Vu le budget supplémentaire approuvé par délibération n°6 du Comité syndical du 28 juin 2022
- Vu le projet de décision modificative de l'exercice 2022

Considérant les modifications nécessaires à apporter aux crédits inscrits en 2022 permettant de clore l'exercice budgétaire,

DECIDE

ARTICLE 1 – Les montants de la présente décision modificative se décomposent par section comme suit :

	Décision modificative
Budget principal - Fonctionnement	-109 600,00
Budget principal - Investissement	-194 650,00
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	65 000,00
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	83 000,00
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	2 312 615,56
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	1 771 745,96

Les totaux des niveaux de vote par budget sont équilibrés.

ARTICLE 2 – La décision modification est approuvée, le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le 08 DEC. 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité